

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS
SERVICE DES EXAMENS ET CONCOURS
N° 0094/MTEFP/SG/DGFP/DEC/SEC

ATTESTATION DE DIPLOME DE TECHNICIEN SUPERIEUR

Conformément à l'arrêté N° 000925/MTEFP/SG/DGFP/DECFP.

du 09 Février 2015 le Directeur Général de la Formation Professionnelle,
Président du Jury des Examens, atteste que :

M, Mme, Mlle **EWENDJE Yannick Junior**

Né (e) à **LIBREVILLE** Le **08 NOVEMBRE 1990**

Nationalité **GABONAISE**

a Obtenu le **DIPLOME DE TECHNICIEN SUPERIEUR**

Option : **TRANSIT - DOUANE**

Numéro de l'Examen **TD D 037**

A la Session **JUIN 2014**

La présente Attestation est délivrée à l'intéressé (e) pour lui permettre de
jouir de son grade avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par
les lois, décrets et règlements en vigueur.

Fait à Libreville, le 03 Mars 2015

Le Directeur Général,

Jean Fidèle KOUMBA.